

# Auclair du Jal

Année 2021 no 4— JUI N 2021

## Bulletin spécial

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Salaire des élus 2020	2
États financiers 2020	2
Projets 2021	3
Offre d'emploi	4

### MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR-FAITS SAILLANTS 2020

Document déposé le 7 juin 2021 par le maire M. Bruno Bonesso

La loi prévoit les mesures suivantes : **le maire doit, lors d'une séance** ordinaire du conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe.

Rapport du vérificateur : Les états financiers consolidés donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### SÉANCES DU CONSEIL 2021

19h00, par vidéoconférence

- Lundi, 5 juillet
- Lundi, 9 août
- Mardi, 7 septembre
- Lundi, 4 octobre
- Lundi, 15 novembre
- Lundi, 6 décembre

**Alors que l'année 2019 se terminait avec un déficit de 33 679\$, l'année 2020 se solde avec un surplus de 437 318\$. Une partie de ce surplus s'explique du fait que nous avons converti une marge temporaire en dette à long terme de l'ordre de 310 000\$. Initialement, la marge de crédit ouvert en 2018 a servi à financer les transactions liées au camping. Le financement 2018 prévu pour payer ces immobilisations a servi à payer la pierre concassée et des travaux à la sablière. Donc, le surplus lié aux transactions de l'exercice est de 127 318\$.**

Le bilan au 31 décembre 2020 indique une valeur des actifs de 823 901\$. La dette à long terme se situe à 1 821 607 \$. Le surplus non affecté se situe à maintenant 563 572\$.

Rémunération des élus  
Exercice terminé le 31 décembre 2020

## Reçu de la municipalité

## Reçu de la MRC

	Fonction	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Bruno Bonesso	Maire	5 737\$	2 869\$	4 134\$	691\$
Jean-Marie Gilbert	Conseiller	1 912\$	956\$		
Donald J. Philippe	Conseiller	1 912\$	956\$		
Danny Lavoie	Conseiller	1 912\$	956\$		
Louise Veilleux	Conseillère	1 912\$	956\$		
Odette Dumont	Conseillère	1 912\$	956\$		

Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité et de la MRC.

États financiers 2020 Séance de juin 2021 Municipalité d'Auclair		<u>Charges 2020</u>	
<u>Revenus 2020</u>		Administration générale	256 755\$
Taxes	720 463\$	Sécurité publique	72 229\$
Compensations tenant lieu de taxes	26 663\$	Transport	348 404\$
Transferts	244 626\$	Hygiène du milieu	133 201\$
Services rendus	135 483\$	Santé et bien-être	9 405\$
Imposition de droits (permis, mutation)	6 200\$	Aménagement, urbanisme et dév.	27 430\$
<b>Revenus d'intérêts</b>	<b>9 008\$</b>	Loisirs et culture	42 357\$
Autres revenus	65 831\$	Frais de financement	51 676\$
		Amortissement des imm.	226 785\$
<b>Total des revenus :</b>	<b>1 208 274\$</b>	<b>Total des charges</b>	<b>1 168 242\$</b>
		<u>Activités financières</u>	
		Remb. En capital -	120 717\$
		Affectations	18 782\$
		Conciliation à des fins fiscales	(226 785\$)
		Financement long terme fonct.	(310 000\$)
		<b>Total activités financières</b>	<b>(397 286\$)</b>
		<b>Total charges et activités financières : 770 956\$</b>	
		<b>Excédent de fonctionnement à des fins fiscales : 437 318\$</b>	

## Projets 2021

Pour l'année 2021, nous sommes heureux d'annoncer la réalisation d'un traitement de surface triple sur près d'un kilomètre sur la rue du Vieux Moulin, ainsi que la correction de la courbe au coin du rang 10 et rang ouest. De plus, nous allons finaliser la réfection du dernier tronçon dans le rang 10.

Des travaux de drainage sont aussi prévus sur les rues, des Bouleaux, Bellevue et des Pionniers. Pour la rue Bellevue, des travaux de rechargement et de réfection sont aussi prévus.

Pour les rues des Cèdres et des Érables des correctifs ont été effectués au niveau du système d'égout.

Rappelons que ces projets d'envergures sont financés par l'aide reçue du député Denis Tardif et par le programme de la TECQ 2019-2023.

Dus aux exigences gouvernementales nous devons prévoir la construction d'un abri pour les abrasifs au garage municipal, le conseil a déposé une demande de subvention à cet effet et nous sommes en attente d'une réponse. Il est trop tôt pour prédire si le projet pourra se réaliser cette année, mais soyez assurés que vous serez tenus au courant du développement.

En 2020, des travaux de réparation et d'agrandissement ont été réalisés au garage municipal. Ces travaux seront terminés en partie cette année. Un montant a été prévu au budget à cet effet.

Suite au dépôt du bilan sur l'utilisation de l'eau potable 2019, nous avons reçu du MAMH l'obligation d'installer des compteurs d'eau pour tous les bâtiments non résidentiels ainsi que l'installation de compteurs pour 20 résidences d'ici l'automne 2023. Cette obligation est due à la quantité d'eau trop élevée pour le nombre d'utilisateurs.

Dans ce dossier nous avons prévu au Programme triennal d'investissement (PTI) pour 2021 un montant de 10 000\$ pour l'installation de compteur d'eau, pour 2022 un autre montant de 7000\$ et finalement en 2023 un montant de 3500\$.

Dans le dossier de la patinoire nous avons dans notre PTI un montant de 10 000\$ pour la réparation et l'amélioration. Par contre, il est à se demander si une si grande patinoire est nécessaire pour notre municipalité. La question se pose et si vous avez des commentaires et suggestions cela nous aiderait grandement à prendre la bonne décision dans ce dossier.

Donc des projets majeurs qui n'auront toutefois aucun impact sur le taux de taxations dans les années futures.

La programmation de la TECQ a été approuvée au conseil du 7 juin et sera soumise au ministère des affaires municipales dans les semaines à venir. La réparation des rues du village est vraiment dans nos priorités dans cette programmation. Conduits d'aqueduc et d'égout ainsi que l'asphaltage de celles-ci. De plus, la signalisation dans le village a grand besoin d'être rafraîchie.

Nous sommes toujours à l'affût de subventions disponibles qui nous permettraient la réalisation de différents autres projets potentiels pour notre municipalité.

Bruno Bonesso, maire

---

OFFRE D'EMPLOI  
EMPLOYÉ DE VOIRIE

La municipalité d'Auclair est à la recherche d'un employé de voirie, poste permanent.

Exigences :

Permis de conduire classe 3

Bonne connaissance en mécanique

Habilités manuelles (construction, soudure, plomberie, mécanique diesel, etc...)

Qualités personnelles recherchées :

Le candidat recherché doit être capable de faire preuve d'autonomie dans son travail, de débrouillardise, d'un grand sens des responsabilités et de l'organisation.

Il doit être disposé à travailler, le jour, le soir et les fins de semaine.

Une bonne capacité physique est nécessaire pour pouvoir accomplir ce travail.

Le candidat doit avoir des connaissances de base en construction, mécanique, soudure et réparation de tuyauterie (aqueduc et égouts).

Tâches :

Sous la supervision du directeur des travaux publics :

Il assure la réalisation des travaux publics municipaux tels que décidés par le Conseil, le tout conformément aux normes en vigueur.

Il effectue l'entretien et la réparation des véhicules routiers, des équipements, des infrastructures et des bâtiments de la Municipalité.

Il effectue la surveillance et l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que des systèmes de traitement d'eau potable et des eaux usées.

Il assure la réalisation des travaux de déneigement de la Municipalité, aussi bien ceux de la partie publique (contrat du Ministère des transports pour la route 295) que ceux de la partie municipale, le tout conformément aux normes en vigueur.

Il s'assure que tous les registres et documents nécessaires (Société d'assurance automobile du Québec et Registre des véhicules lourds) qui relèvent de sa responsabilité, sont complétés et disponibles dans les véhicules de la Municipalité.

Il effectue toutes autres tâches connexes qui lui sont assignées par le Conseil ou son superviseur.

Conditions de travail :

Semaine de travail de 40 heures temps plein.

Salaire et avantages sociaux conformes aux normes municipales actuellement en vigueur.

Les personnes intéressées par ce poste peuvent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 18 juin 2021 à 10h00, à :

**Municipalité d'Auclair**

681, rue du Clocher Auclair (Québec) G0L 1A0

Télécopieur : 418-899-6958

Courriel : [jdube@municipaliteauclair.ca](mailto:jdube@municipaliteauclair.ca)